

Niort, le 19 septembre 2003

Lettre ouverte à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres

GPG/AL

Monsieur le Préfet,

J'ai lu avec intérêt dans la presse votre interview concernant les dossiers de rentrée. Mon attention a été particulièrement retenue par le dossier de l'eau et de sa ressource, dossier qui a alimenté les colonnes de la presse pendant toute la période estivale et qui est sans doute et malheureusement encore appelé à faire d'autres titres.

Il semble que de votre point de vue, tout est bien mené en matière de préservation de la ressource en eau. Il n'y aurait donc pas lieu de s'inquiéter !

Pourtant, je tiens à vous rappeler, qu'il y a quelques années, le département des Deux-Sèvres constituait le château d'eau de la Région Poitou-Charentes.

Jusqu'aux années 1980, la quantité d'eau dans les rivières deux-sévriennes et dans les nappes ne posait pas de problèmes majeurs et était suffisante pour satisfaire tous les usages et maintenir les niveaux d'eau.

Les assecs existaient par endroit, certes, mais ils ne débutaient pas au printemps comme c'est le cas actuellement. Ils sont aujourd'hui aggravés en temps et en fréquence.

J'en veux pour preuve le cas du Lambon que je connais bien, qui a toujours présenté des ruptures d'écoulement –mais jamais aussi longues ni aussi graves que celles que nous rencontrons depuis quelques années. Il en est de même pour le Mignon et la Courance pour ne citer que quelques rivières du Sud Deux-Sèvres.

Jusqu'aux années 1980, la qualité de l'eau ne présentait pas de problèmes majeurs, qu'il s'agisse des eaux superficielles ou profondes.

Aujourd'hui, le département des Deux-Sèvres est classé zone vulnérable. La quantité de nitrate est rarement inférieure à 50 mg/litre et la qualité bactériologique des eaux est très mauvaise, en particulier celles de la Sèvre Niortaise. Ne parlons pas de l'état de la Baie de l'Aiguillon, réceptacle des eaux du bassin versant de cette même sèvre niortaise !

Aux alentours des années 1990-1995, nous avons commencé, en qualité de citoyens, d'élus, à alerter les pouvoirs publics sur la dégradation lente mais régulière de la quantité et de la qualité des eaux.

Chaque année, l'Etat, en charge de ces problèmes, a tenté de nous démontrer que finalement, la gestion des usages de l'eau était faite convenablement et qu'il n'y avait sûrement pas lieu de s'alarmer, que la pluviométrie arrangerait tout en automne en remplissant les nappes... encore faut-il que la météo nous entende !

Certes, je veux bien admettre que la Fiée des Lois n'a pas connu de rupture de production... Mais est-ce une raison pour se satisfaire de ce qui se passe !

Je reconnais que quelques évolutions positives ont été notées mais elles sont minimales et ne sont pas de nature à inverser la tendance à la diminution des niveaux des nappes et à l'amélioration de la qualité.

En 1992, la loi sur l'eau votée reconnaît aussi l'eau comme milieu : c'est-à-dire comme vecteur de la vie aquatique indispensable à la diversité biologique et à l'équilibre certes de la faune et de la flore, mais aussi de l'espèce humaine.

Il n'est pas besoin au représentant de l'Etat d'opposer les différents usages de l'eau ni de creuser un fossé entre les espèces. Il n'y a pas ceux qui d'un côté n'aiment pas les animaux et aiment les hommes et de l'autre, ceux qui aiment les animaux et n'aiment pas les hommes.

Il y a simplement un environnement propice au développement des uns et des autres et lorsque cet environnement ne fonctionne plus, les équilibres sont rompus, et tout le monde y perd : les animaux comme les hommes, les hommes comme les animaux.

Je suis actuellement avec beaucoup d'intérêt le diagnostic qui est réalisé dans le cadre de l'élaboration du SAGE Sèvre niortaise et marais mouillés.

Ce diagnostic est très intéressant et les causes des altérations rencontrées sur les cours d'eau de ce bassin versant n'ont aucune raison d'être contestées, elles sont clairement expliquées. Dois-je rajouter que je n'en suis pas surprise. Je pense qu'il serait judicieux que tous les représentants de l'Etat, tant au plan régional que départemental, en prennent connaissance afin de mesurer l'état d'altération des nappes des rivières et du fleuve, et surtout en prennent connaissance pour appliquer rapidement des mesures de nature à limiter les dégradations constatées.

L'intérêt des populations est bien de préserver la ressource en eau et d'en préserver tous les usages.

Bref, de respecter la loi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Geneviève P-Gaillard